



Commune
d'AMPUS

Délibération N°2016-036

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 24 MAI 2016

L'an deux mil seize, le vingt quatre mai à 18 heures 00,
le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.
Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Nathalie PEREZ LEROUX, Alain POILPRE, Roger MALAMAIRE, Roland NARDELLI, Nadine MARION, Laurence COLLADO, Siegfried JAEGER, Bertrand STELZ, Virginie MICHEL, Nathalie FORESTIER.
Excusée: Maylis COSTAMAGNO représentée par Nadine MARION.
Absent: Fabien MICHEL.
Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil: Aude ABIME.

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 13 Nombre de Suffrages exprimés : 14

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU): AVENANT N°2

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération n°2014-108 du 16 Décembre 2014, il a été décidé de réviser notre Plan d'Occupation des Sols (POS) et de procéder à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) sur l'ensemble du territoire communal.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération n°2015-024 du 19 Mai 2015, le Cabinet PM Consultant a été retenu pour un montant de 35 975.00€ HT soit 43 170.00€ TTC pour concevoir un nouveau document d'urbanisme, piloter les réunions publiques et procéder à la mise en forme du projet de PLU avant approbation par le Conseil Municipal.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération n°2016-011 du 16 Février 2016, un avenant au marché Elaboration du Plan Local d'Urbanisme d'un montant de 6 000.00€ HT soit 7 200.00€ TTC concernant quatre Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) a été approuvé.

Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la révision du PLU, en appui du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), et dans le respect du cadre réglementaire, il est souhaitable de réaliser une Orientation d'Aménagement et de Programmation transversale, dénommée "Fonctionnement urbain du village".

Le montant de l'avenant n°2 du Cabinet PM Consultant pour la réalisation de cet OAP est de 1 500.00€ HT soit 1 800.00€ TTC et représente 4% du marché initial.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'avenant n°2 au marché Elaboration du Plan Local d'Urbanisme,
- AUTORISE le Maire ou un Adjoint à signer l'avenant n°2 du Cabinet PM Consultant pour un montant de 1 500.00€ HT soit 1 800.00€ TTC,
- PRECISE que cette somme sera inscrite en décision modificative n°1 exercice 2016 du budget communal.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Hugues MARTIN



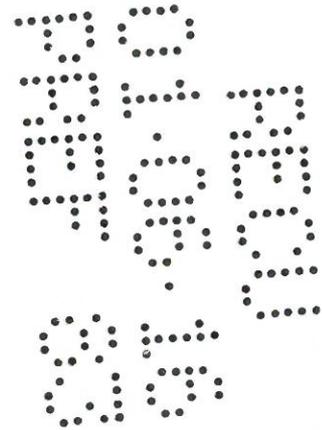


Marché public de Prestations Intellectuelles
passé selon la procédure adaptée (article 28 du Code des Marchés Publics)

Commune d'Ampus

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME D'AMPUS

Avenant n°2 :



Passé entre

COMMUNE D'AMPUS
Mairie d'Ampus
Place de la Mairie
83111 AMPUS
Représenté par son Maire, Monsieur Hugues MARTIN

ET

Groupement PM CONSULTANT
50 avenue des Caillols
13012 MARSEILLE
Représenté par son gérant, Monsieur Pierre MOUTI

1. OBJET DE L'AVENANT :

Mission d'assistance et de conseil dans la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Ampus, avenant pour la réalisation de 4 OAP

Faisant suite à la réunions du 5 mars 2016, il a été convenu de réaliser, dans le cadre de la révision du PLU, en appui du PADD, et dans le respect du cadre réglementaire, une cinquième Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP).

Dans le marché, les OAP n'avaient pas été intégrées dans le montant de base des honoraires mais dans la partie « 5.2 proposition financière - tranche optionnelle ». Le montant de l'intervention, pour une OAP, correspond à 3 jours de travail, soit 1 500 € HT, soit 1 800 € TTC.

À ce jour, les quatre OAP suivantes ont été réalisées :

1. Le développement Nord du village
2. Le Hameau de Lentier
3. Les hameaux de Vergelin, le Logis, les Fourniers, la Bastide Neuve
4. Le développement du quartier Pré Neuf / le Fer / les Cantalus

L'OAP proposée est la suivante : « **Fonctionnement Urbain du Village** ».

Cette OAP comprendra les éléments suivants :

- Schémas de principe concernant l'aménagement de certains espaces publics :
 - les entrées de ville ;
 - les espaces de liaison entre le parking du boulodrome et le front bâti (espaces piétons, voitures, espaces de commercialité) ;
 - l'aménagement des espaces publics aux abords du restaurant le Noélys ;
 - l'aménagement des espaces autour des équipements publics (groupe scolaire, salle polyvalente, aire de jeux, plateau sportif, stationnement, etc.)
- Schémas de déplacement : voitures, deux roues, piétons
- Schéma de localisation des aires de stationnement, comprenant une aire d'accueil pour les campings car
- Schémas de principes de chemins de randonnées dans et autour du village, dans le cadre du développement touristique (chemins existants, à créer, itinéraires à créer).

Le présent avenant concerne la réalisation d'une OAP précédemment citée.

2. DETAIL DES PRESTATION DU PRÉSENT AVENANT

Cette OAP comprendra les éléments suivants :

- Schémas de principe concernant l'aménagement de certains espaces publics :
 - les entrées de ville ;
 - les espaces de liaison entre le parking du boulodrome et le front bâti (espaces piétons, voitures, espaces de commercialité) ;
 - l'aménagement des espaces publics aux abords du restaurant le Noélys ;
 - l'aménagement des espaces autour des équipements publics (groupe scolaire, salle polyvalente, aire de jeux, plateau sportif, stationnement, etc.)
- Schémas de déplacement : voitures, deux roues, piétons
- Schéma de localisation des aires de stationnement, comprenant une aire d'accueil pour les campings car

- Schémas de principes de chemins de randonnées dans et autour du village, dans le cadre du développement touristique (chemins existants, à créer, itinéraires à créer).

3. MONTANT DE L'AVENANT

Honoraires et frais

1. Le développement Nord du village : 1 500 € HT

Le montant total des honoraires et frais s'établit à :

- Montant HT : 1 500 €
- TVA (20%) : 300 €
- Montant TTC : 1 800 € (mille huit cents euros toutes taxes comprises)

La facturation se fera au fur et à mesure de la réalisation de chaque Orientation d'Aménagement et de Programmation.

Vous souhaitant bonne réception des présentes, et dans l'attente de votre **ordre de service**, recevez, monsieur le Maire, mes cordiales salutations

4. MODIFICATION DU MONTANT DU MARCHÉ INITIAL

Le montant du marché initial est de 35 975€ HT. L'avenant n°1 a porté le marché à 41 975€ HT par le présent avenant soit une augmentation de 16 %. L'avenant n°2 porte le marché à 49 475 € soit une augmentation totale de 20%.

5. CLAUSE DU MARCHÉ INITIAL

Toutes les clauses du marché non modifiées par le présent avenant restent inchangées.

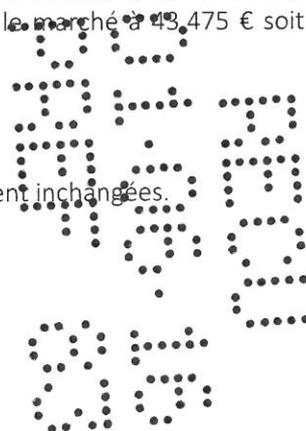
Fait à Ampus

Le 17 mai 2016

Le pouvoir adjudicateur

Le Maire

Hugues MARTIN



Le titulaire du marché

Pierre MOUTIN

Notification de l'avenant au titulaire du marché par lettre recommandée avec accusé de réception